

Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2014

<u>Présents</u>: MM. MICHEL Isabelle, BERTHET Michel, DANY Stéphane, DEFONTAINE Gilles, GISLAIS Mickaël, MALEINGE Jacques, MAUGE Didier, NIZAN Jean-Claude,

THOMAS Caroline, VAILLANT Gilberte et VILLEFEU Christophe.

Absent : Néant.

Mme THOMAS Caroline a été élue secrétaire de séance.

Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin; aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme Isabelle MICHEL onze (11) voix.

Mme MICHEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire

Il a ensuite été procédé à la création des postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints et de procéder à leur élection.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7 1:

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin; aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<u>1^{er} tour de scrutin – 1^{er} Adjoint</u> – 1 candidat

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu: Mr Didier MAUGE onze (11) voix.

Mr MAUGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Adjoint au Maire.

1er tour de scrutin - 2nd Adjoint - 1 candidat

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu: Mr J-Claude NIZAN dix (10) voix.

Mr NIZAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2nd Adjoint au Maire.

1er tour de scrutin - 3ème Adjoint - 2 candidats

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu: Mr Michel BERTHET six (6) voix.

Mr Christophe VILLEFEU 5 (5) voix.

Mr BERTHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Adjoint au Maire.

Nomination des délégués au C.C.A.S

Madame le Maire informe les conseillers municipaux des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, relatives à la composition des Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Ce Conseil d'Administration est composé d'un Président, le Maire, de quatre membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de quatre membres désignés par le Maire. Les membres élus par le Conseil Municipal suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat.

En vertu de ces dispositions, le Maire demande aux conseillers présents de procéder à l'élection des quatre délégués du Conseil Municipal.

Sont élus à l'unanimité des voix, *Mesdames Caroline THOMAS, Gilberte VAILLANT* et Messieurs *DANY Stéphane et MAUGE Didier.*

<u>Présidente</u>: MICHEL Isabelle

<u>Membres</u>: DANY Stéphane, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier, QUELARD Jean,

RONCIN Marie-Louise, THOMAS Caroline, VAILLANT Gilberte et

VIDY Alain.

Association Pas à Pas

Mme le Maire présente aux Conseillers l'Association Pas à Pas pour laquelle il est demandé de bien vouloir désigner deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mme MICHEL Isabelle – *Rue Gréneuc* (Titulaire)

Mme VAILLANT Gilberte – *Quelen* (Suppléant)

Nomination de délégués au Syndicat Mixte Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne

Mme le Maire explique aux Conseillers que la commune de St Laurent adhère au Syndicat Mixte **Pays** de **Ploërmel - Cœur de Bretagne**.

A ce titre, il faut donc procéder à la nomination de 2 délégués communaux :

Mme Isabelle MICHEL – Rue Gréneuc Mr J-Claude NIZAN – Rue Gréneuc

Délégués au SDEM

Mme le Maire présente aux Conseillers le Syndicat Morbihan Energies pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mr Michel BERTHET
Mr Christophe VILLEFEU

Délégués au SIAEP BVO

Mme le Maire présente aux Conseillers le Syndicat de la Basse Vallée de l'Oust pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mr Michel BERTHET
Mr Gilles DEFONTAINE

Délégués au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (S.M.G.B.O)

Mme le Maire présente aux Conseillers le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mr Gilles DEFONTAINE
Mr Didier MAUGE

Délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Mme le Maire présente aux Conseillers le CNAS pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués dont un délégué représentant les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mr Stéphane DANY

Délégués au Syndicat Intercommunal Transports Scolaires (SI TS)

Mme le Maire présente aux Conseillers le SI TS pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués, un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mr Mickaël GISLAIS Titulaire

Mr Christophe VILLEFEU suppléant

Délégués au Syndicat Intercommunal Groupe Scolaire Public (SI GSP)

Mme le Maire présente aux Conseillers le SI GSP pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner trois délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mme Isabelle MICHEL
Mme Gilberte VAILLANT
Mme Caroline THOMAS

Délégués au Syndicat Intercommunal Centre de Secours (SI CS)

Mme le Maire présente aux Conseillers le SI CS pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mr Jacques MALEINGE Mr Christophe VILLEFEU

Délégués à la Mission Locale

Mme le Maire présente aux Conseillers la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel pour laquelle il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

Mme Gilberte VAILLANT Mme Caroline THOMAS